

La convalescence des réseaux d'aide spécialisée après amputation

A l'issue du mouvement autour de la défense des R.A.S.E.D., le ministère a été contraint d'annoncer le maintien de 1500 des 3000 enseignants E et G dont les postes devaient être sédentarisés à la rentrée 2009.

En Seine Saint Denis ces mesures se sont traduites par la sédentarisation effective de 61 postes de maîtres E, donc perdus pour l'A.S.H et la transformation de 60 postes de maîtres spécialisés dits «surnuméraires» qui se trouvent implantés non plus sur les circonscriptions mais sur un groupe scolaire précis.

Les négociations avec le ministère ont abouti à une nouvelle circulaire sur les R.A.S.E.D.

Ce texte abroge et remplace la circulaire de 2002.

La nouvelle circulaire conforte les missions des réseaux d'aide mais complique la tâche des maîtres spécialisés dont les effectifs se retrouvent amputés d'un bon tiers pour les mêmes missions qu'auparavant.

Les postes surnuméraires affectés pour une année et massivement occupés par des collègues non spécialistes et des sortants de formation risquent de créer la confusion

dans les équipes au vu de la définition de leurs missions variables d'une circonscription à une autre voire d'une école à une autre.

Bien qu'implantés sur des écoles, ces personnels restent membre des R.A.S.E.D. et bénéficient donc du temps de concertation propre au réseaux.

Les modalités de leurs interventions sont définies en concertation avec le conseil des maîtres et s'inscrivent dans le projet d'école.

A l'annonce d'une nouvelle vague de suppression de postes à la rentrée 2010, restons vigilants pour que les R.A.S.E.D ne subissent pas une nouvelle amputation qui pourrait lui être fatale.

C'est dans l'action commune de tous les enseignants, maîtres des R.A.S.E.D., instituteurs dans les classes, directeurs, etc... que nous défendrons toutes les spécificités de nos fonctions dans un même métier, un même syndicat.

Groupés nous resterons plus forts ! Syndiquez-vous.

Jeanne CADY

Les SEGPA méritent mieux qu'un «traitement comptable» !

Les SEGPA démontrent chaque jour leur utilité et leur efficacité sur le terrain auprès d'un public difficile qui, sans elles, remplirait les rangs des sortants du système scolaire sans qualification. Elles contribuent chaque jour à reconstruire des parcours scolaires qui débouchent dans leur majorité vers des formations qualifiantes. Pour cela nous avons besoin de moyens, de sérénité et d'une administration qui ne crée pas sans arrêt les conditions de la perte de confiance des personnels. Des changements de mode de paiement des heures de concertation synthèse ont été mis en œuvre pour la rentrée 2009 dans l'académie. Gageons que la parole des autorités académiques sera suivie des faits et que 45 heures d'HSE par collègue de SEGPA (PE ou PLP) seront bien attribuées pour assurer ces heures essentielles. Les nouvelles modalités d'orientation des élèves vers la SEGPA au sortir du CM2 ont généré une forte baisse du recrutement en 6^{ème} de SEGPA. L'administration en profite pour fermer des postes, réduisant de fait la voilure des équipes de SEGPA en faisant disparaître les moyens «spécialisés». Progressivement les SEGPA sont vidées de leurs moyens et doivent supporter ce que personne n'admettrait dans d'autres circonstances : plusieurs postes de PLP (professeurs de lycée professionnel) ne sont pas pourvus et les élèves n'ont pas tous les enseignements qui leur sont dus.

Le SNUipp FSU

- rappelle la nécessité de développer les SEGPA, en ayant une politique ambitieuse (amélioration des conditions de travail des élèves et des enseignants, communication départementale sur le rôle de la SEGPA en destination des familles des élèves de CM2, etc...),
- rappelle la nécessité de voir le nombre d'enseignants spécialisés titulaires de l'option F du CAPA-SH être égal au nombre de divisions de la SEGPA,
- exige le paiement des heures de concertation en HSA,
- exige pour les personnels qui y exercent des conditions normales de rémunération et d'emploi (recrutements de personnels titulaires sur les plateaux techniques),
- exige pour les élèves de SEGPA, l'accès aux moyens supplémentaires liés à l'affectation en ZEP ou en RAR.

Ensemble nous resterons attentifs à l'évolution de ce dossier et tiendrons la profession informée.

François COCHAIN

